

Un POUVOIR à remplir et signer pour chacune des 2 élections

Elections à la présidence des sections locales du Mouvement Démocrate des Hauts-de-Seine

Je, soussigné(e),

Nom **Prénom**

domicilié(e) à
.....**Section de**

Donne procuration à

Nom **Prénom**.....

domicilié(e) à
.....**Section de**

pour me représenter et voter pour moi lors de l'élection à la présidence de la section du Mouvement Démocrate de.....

Fait à **Le**

Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

Election des deux candidats de section au Conseil Départemental des Hauts de Seine

Je, soussigné(e),

Nom **Prénom**

domicilié(e) à
.....**Section de**

donne procuration à

Nom **Prénom**.....

domicilié(e) à
.....**Section de**

pour me représenter et voter pour moi lors de l'élection des deux candidats de la section au conseil départemental des Hauts de Seine

Fait à **Le**

Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

VOTE PAR PROCURATION

Les modalités du vote par procuration, telles qu'elles sont définies par l'article 4 du Règlement intérieur provisoire des Hauts de Seine, sont les suivantes :- Un adhérent ayant la qualité d'électeur peut recevoir une seule procuration donnée par un autre adhérent ayant la qualité d'électeur.

- Le porteur de la procuration doit pouvoir justifier de son identité et de celle du mandant par une photocopie d'une pièce d'identité avant de pouvoir voter. Les pièces d'identité acceptées sont celles définies par le Code électoral.

La procuration est nominative, elle est conservée par le président du bureau de vote qui la transmet à la commission électorale.